



PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE ALSH LES NIN'S

Service Périscolaire

5 place de la république

66600 VINGRAU

06.85.94.96.80

centredeloisirs66600vingrau@gmail.com



SOMMAIRE

1.	Présentation de la structure	p.3
	a. Environnement	
2.	Le public visé	p.3-4
	a. Caractéristiques de la tranche d'âge	
	b. Caractéristiques du public	
3.	Les objectifs	p.4-7
	a. Les objectifs généraux	
	b. Les objectifs opérationnels	
	c. Les activités	
4.	Les moyens	p.7-9
	a. Humains	
	b. Matériels	
	c. Financiers	
	d. Les partenariats	
5.	Fonctionnement de la structure	p.10-11
6.	Évaluation	p.11
	a. Les réunions d'équipes	
7.	La communication	p.11-12
	a. La réunion Enfants / animateurs	
	b. Les relations	
8.	L'accueil d'enfant en situation de handicap	p.12

1. Présentation de la structure

a. Environnement

Champs d'action de l'accueil

La structure est située dans les Pyrénées-Orientales et plus précisément sur la commune de Vingrau (village de 700 habitants) Il se trouve à 25 min de Perpignan (ville de 117419 habitants depuis 2010.)

Caractéristiques

Vingrau fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Vingrau/Tautavel) qui dispose de 2 écoles primaires et maternelles. La Mairie a pour vocation principale d'organiser des loisirs et des vacances ouvertes à tous qui reposent sur des actions éducatives en complément de l'école. Une mutualisation s'est faite avec la Mairie de Tautavel. De nombreuses associations dynamisent la commune (sportives, culturelles, ...).

La structure

L'accueil de loisirs se situe au sein des locaux de l'école primaire et maternelle de Vingrau. Il est ouvert :

- LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 7H30 à 8H45, de 12H00 à 14H00 ET de 17H00 à 18H30
- MERCREDI de 7H30 à 18H30

Nous disposons de ce fait d'une partie des locaux de ces lieux lors de nos accueils. En dehors de ces temps, une salle de stockage est à notre disposition sur la commune afin de laisser les locaux vides.

2. Le public visé

a. Caractéristiques de la tranche d'âge :

	Physiologiques	Intellectuelles	Sociales
3/6 ans	<ul style="list-style-type: none">- croissance rapide- prise de poids- perte des dents,- développement des sens,- développement du langage et de la pensée	<ul style="list-style-type: none">- apparition de la pensée symbolique- acquisition des notions temporelles- imagination	<ul style="list-style-type: none">- début de socialisation- passage d'Il / Elle au prénom- début du partage- début des jeux de rôles
6/8 ans	<ul style="list-style-type: none">- apprentissage des techniques (motricité fine)- vitesse d'exécution plus grande- croissance moins importante	<ul style="list-style-type: none">- notion espace/temps s'affine (+ latéralisation)- capacité d'attention augmente- apprentissage lecture / écriture	<ul style="list-style-type: none">- fin de l'égoïsme : se tourne vers les autres- intègre doucement les différences/ressemblances entre soi et l'autre- besoin de s'exprimer- début de la coopération
8/12 ans	<ul style="list-style-type: none">- écart garçon/fille (début possible de la puberté chez les filles et plus tard chez les garçons)	<ul style="list-style-type: none">- développement de la capacité de raisonnement (renforcement de l'argumentation)	<ul style="list-style-type: none">- la dimension de groupe d'appartenance apparaît- ouverture sur le monde- désir de reconnaissance (fin de l'école primaire)

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

b. Caractéristiques du public

La caractéristique essentielle de ce public est qu'il s'agit d'enfants fréquentant les mêmes écoles maternelles, primaires et collège. En majorité, les familles sont composées d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs (viti-coles pour la plupart).

3. Les Objectifs

La pédagogie de l'autonomie sera un des principes fort de notre approche quelle que soit l'activité pratiquée. L'ALSH propose quatre leviers d'intervention : des démarches éducatives démocratiques, des activités ludico-éducatives innovantes et évaluées, des activités physiques et sportives « génératrices » de citoyenneté et enfin un accès facilité à la diversité culturelle.

Le jeune enfant n'est pas :

- Semblable à un autre
- Une simple charge financière
- Un produit à formater
- Un être ayant des besoins seulement physiologiques

Le jeune enfant :

- Est déjà une personne singulière
- A droit à la bienveillance
- Doit avoir la possibilité d'évoluer à son rythme dans son développement affectif, psychologique et moteur.
- Doit pouvoir se construire avec et dans le rapport aux autres

Chaque enfant ne doit pas être :

- Déterminé par ses seules origines sociales et culturelles
- Un adulte miniature qu'il convient de responsabiliser à tout prix
- Un consommateur-prescripteur pour le grand marché
- Un fardeau que l'on exclut de la compréhension du monde
- Un individu qui doit être seulement « occupé ».

Chaque enfant est :

- Doué de capacités singulières d'apprentissages
- Un individu qui a son rythme propre pour découvrir le monde
- Doué d'imagination et de capacité de création
- Un être qui a besoin de partage et de découvertes pour donner sens à ce qu'il ressent
- Désireux du beau et du bon
- Un être qui apprend par l'expérience de soi avec les autres

a. Les objectifs généraux

La liste ci-dessous détaille notre méthode de déclinaison du Projet Éducatif.

- **L'accueil des enfants des communes avoisinantes (TAUTAVEL) sur la structure d'accueil situé sur la commune de Vingrau.**
- **Le développement de l'esprit collectif c'est à dire que l'équipe de direction et l'équipes d'animation doivent travailler ensemble et provoquer des rencontres entre les différents enfants de chaque commune.**
- **La mutualisation des moyens humains, financiers et matériels, notamment la mutualisation des moyens de transports et l'accès à des activités communes pour les enfants**

b. Les objectifs opérationnels

L'ENFANT AU COEUR DE NOTRE PROJET

➤ **Lui permettre de trouver sa place**

- En respectant ses rythmes, ses besoins lors de tous les temps de la journée.
- En aménageant l'espace d'évolution et les lieux d'accueils.
- En donnant des repères.
- En étant à l'écoute de ses difficultés, de ses demandes.

➤ **Favoriser l'ouverture à la société**

- Par différentes activités de découverte.
- Avec la participation d'intervenants extérieurs.
- Par l'organisation d'animations spécifiques sur ce thème.

➤ **L'aider à grandir**

- Par le biais des activités quotidiennes (repas, rangement,).
- Grâce aux règles de vie établies ensemble.
- En favorisant son autonomie lors des activités.

➤ **Se respecter mutuellement**

- Grâce aux règles de vies communes.
- Être en cohérence avec notre façon de nous comporter avec lui et nos attentes ou nos exigences.
- En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une sanction.
- Être à son écoute.

L'ENFANT, ACTEUR DE SES LOISIRS

➤ **L'enfant, capable de choisir ses activités**

- Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre.
- Associer les enfants au fonctionnement du service.
- Permettre aux enfants de décider des activités mises en place par les animateurs.

➤ **Favoriser l'expression, l'imaginaire**

- Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe.

- Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.
- Laisser le matériel à disposition.
- Encourager l'enfant dans ses créations et ne pas l'orienter avec notre vision d'adulte.
- Proposer des grands jeux où leur imaginaire est sollicité.
- Essayer de les impliquer dans la préparation des jeux ou des spectacles.

➤ **Vivre pleinement son temps de loisirs**

- En respectant les temps de repos et le « rythme de l'enfant ».
- En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer est une priorité.
- En adaptant les animations (âge, horaires, durée...)
- En proposant de redécouvrir des jeux simples et collectifs.

APPRENDRE LA VIE EN COLLECTIVITE ET DEVELOPPER LA CITOYENNETE

➤ **Faire attention à l'autre**

- En établissant, avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- En étant, en tant qu'animateur, vigilant à l'attitude des enfants entre eux.
- Maintenir un niveau sonore raisonnable pour favoriser l'écoute.

➤ **Favoriser la rencontre et l'échange**

- Par le biais des temps de vies collectives (repas, goûters, grands jeux...).
- Par le biais des activités du midi.
- Par le biais des temps d'accueil (matin, midi et soir), lors desquels les enfants de tous âges se retrouvent et doivent partager un lieu en commun ou du matériel.

➤ **Favoriser l'écoute**

- Par le biais de jeux collectifs ou d'activités manuelles.
- Mise en place ludique de règles de vie.
- Par l'intervention de personnes extérieures

➤ **Favoriser le sens civique**

- En insistant lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir ».
- En insistant lors des repas sur l'importance du « merci » et du « s'il te plaît ».
- En respectant ces règles en tant qu'animateur.
- Partager un moment d'échange et d'écoute, lors des repas par exemple.

c. Les activités

Les activités sont choisies en cohérence avec les objectifs de l'ALSH. Elles sont réfléchies par les animateurs et le directeur veille à leur cohérence et à leur mise en œuvre.

Les activités sont en lien permanent avec le projet éducatif mais aussi en lien avec des valeurs importantes qui sont :

- S'exprimer
- Favoriser l'ouverture culturelle

- Favoriser l'autonomie
- Le partage
- La citoyenneté

Les activités sont choisies avec les enfants. Des conseils d'enfants sont mis en place les mercredis pour leurs permettre de s'exprimer. Cette méthode pédagogique permet à l'équipe d'animation de se remettre en question sur la diversité des activités proposées.

Voici les activités proposées :

- Sports
- Activités créatives
- Cuisine
- Grand jeux
- Sorties culturelles
- Des échanges inter-centres
- Mise en place d'activité citoyenne
- Aide aux devoirs

4. Les moyens

Les taux d'encadrement :

L'Accueil périscolaire est encadré par une directrice et une équipe d'animation composée de 5 animateurs permanents. Pour conduire et enrichir le projet pédagogique, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ces mêmes intervenants viennent renforcer l'équipe d'animation. Ils interviennent ponctuellement, inscrits en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Les enfants restent sous la responsabilité de la directrice.

a. Humains

Le Directeur

Auréliе POIROT, la directrice de l'accueil de loisirs est diplômée du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) diplôme Jeunesse et Sports. La directrice a pour rôle de veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants. Elle doit gérer une équipe d'animateurs, monter des projets pédagogiques. Trouver des partenaires et des moyens financiers ainsi que contribuer à la formation d'animateur stagiaire. Elle est disponible, à leur écoute ainsi qu'à celle des parents. Elle est la personne référente pour informer ces derniers (informations éducatives, réglementaires ou organisationnelles). Elle favorise leur participation. Elle transmet, explique, détaille le projet éducatif de la Mairie à son équipe. Elle anime les temps d'écriture du projet pédagogique (mise en œuvre du projet éducatif). De la même manière qu'avec les familles et les enfants, elle est à l'écoute des animateurs et des autres membres de l'équipe. Elle peut, le cas échéant, leur apporter des solutions, être force de propositions ou s'inscrire en soutien lors de l'organisation d'une activité. Le travail de l'équipe est évalué selon des critères définis à l'avance dans ce projet pédagogique. De ce fait il assure le lien entre les usagers (familles, enfants), les professionnels, la collectivité et les institutions.

L'équipe d'animateur/stagiaire

Des animateurs qui jouent un rôle éducatif (apprentissage de la vie en collectivité), un rôle de sécurité (affective, morale, physique) et d'animation pour permettre aux enfants de découvrir et d'expérimenter. Les animateurs sont les relais du directeur. Ils sont de ce fait garants de la sécurité morale, affective et physique des enfants qui leurs sont confiés. Ils accueillent ces derniers et sont à leur écoute ainsi qu'à celle de leur famille. Ils connaissent, appliquent et font respecter le règlement intérieur de la structure.

Ils communiquent les informations importantes à leurs collègues, et au Directeur. Ils établissent ensuite des activités. Ces activités sont adaptées aux besoins de la tranche d'âge sur laquelle ils sont missionnés. Les activités sont organisées en plannings, présentés aux usagers. Les stagiaires ont un accompagnement et une évaluation qui est mis en place dès le début afin de fixer avec lui les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

La place des parents

Les parents ont une place importante dans la vie du centre. L'accueil du matin et du soir sont des moments d'échanges et de partage. Ce qui permet d'installer une relation de confiance. Ils peuvent et sont incités par toute l'équipe d'animation à participer à la vie du de l'ALSH. Chaque parent doit pouvoir sur la base du volontariat s'investir selon ses aptitudes, intérêts et disponibilités.

b. Matériels

Locaux de la structure

Les locaux appartiennent à la mairie et l'ancienne bibliothèque qui a été mise à disposition. Ce qui permet de pouvoir accueillir les tranches d'âge dans des lieux différents mais aussi de pouvoir stocker le matériel et les documents. Ils disposent de toilettes et de lavabos.

Les locaux n'ayant pas de toilettes adaptées à un enfant en situation de handicap (ex : fauteuil roulant) il serait amené dans les toilettes où se trouvent les classes de l'école.

La cantine est mise à disposition par la mairie.

c. Financiers

Tarifs

Tarifcation : mercredi

Quotient Familial	De 0 à 399 CAF/MSA	De 400 à 799 CAF/MSA	De 800 à 1199 CAF/MSA	De 1200 A 1599 CAF/MSA	De 1600 à plus CAF/MSA	TARIFICATIONS FAMILLE D'ACCUEIL
½ journée sans repas	5	6	7	8	9	7
½ journée avec repas	8,20	9,20	10,20	11,20	12,20	10,20
Journée sans repas	7	8	9	10	11	9
Journée avec repas	10,20	11,20	12,20	13,20	14,20	12,20

La commune de Vingrau prend en charge une partie du coût du repas, par enfant et par repas.

Les tarifs des activités loisirs et séjours sont fixés, pour chaque année civile, par délibération du Conseil Municipal et appliqués en fonction du quotient familial. Le quotient familial est calculé par la CAF et vérifié sur CDAP (Consultation des Données Allocataires Partenaires) par la direction au 1er février et au 1er septembre de l'année en cours. Idem pour le coefficient MSA sur MSA.fr. Si changement de situation en dehors de ces dates, merci d'en informer la direction.

Tarification : périscolaire

Quotient familial	Tarifs mensuel	Tarifs journalier unique
Pour une fréquentation inférieure à cinq fois/mois		2€/jour
De 0 à 399	13€	
De 400 à 799	14€	
De 800 à 1199	15€	
De 1200 à 1599	16€	
De 1600 à plus	17€	
MSA	14€	

d. Les partenariats

Institutionnels

L'accueil de loisirs bénéficie d'un partenariat privilégié avec :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui contrôle la structure, conseille le directeur et aide à la mise en place de Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants de moins de six ans.
- Les Écoles primaires et maternelles
- Le SIST, qui s'occupe des repas lors des vacances.
- Plus ponctuellement, l'ALSH fait appel aux Associations présentes sur la commune pour développer leurs projets
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociales
- La Mairie de Tautavel

Financier

- La municipalité de Vingrau
- La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales
- La participation des familles
- La MSA
- La Maire de Tautavel

5.Fonctionnement de la structure

VOIR RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA STRUCTURE

Jours et Horaires d'ouverture

- LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 7H30 à 8H45, de 12H00 à 14H00 ET de 17H00 à 18H30
- MERCREDI de 7H30 à 18H30

Journée type

*Tout au long de la journée les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

**La journée se déroule dans le respect du rythme de l'enfant

<i>Journée type périscolaire matin et soir :</i>	
7h30-8h45	Accueil échelonné des enfants (prise en compte des parents)
9h-12h15	École
12h15-13h15	Repas
13h15- 14h00	Temps d'activités – Temps libre
14h00-16h45	école
16h45- 18h30	Aide aux devoir

<i>Journée type mercredi :</i>	
7h30-9h	Accueil échelonné des enfants (prise en compte des parents)
9h-9h30	Collation du matin (qui n'est pas obligatoire) /explication journée
9h30 – 11h30	Mise en place de l'activité(s) prévue(s) dans le programme d'activité/ Rangement
11h30 – 12h	Temps libre/ départ des enfants
12h-13h	Repas
13h-14h	Temps calme/arrivée échelonnée des enfants
14h-16h30	Mise en place de l'activité(s) prévue(s) dans le programme d'activité/rangement
16h30-17h	Goûter/Bilan de journée
17h-18h30	Départ échelonnée des enfants (prise en compte des parents).

Les règles de vie

Le fonctionnement de la vie quotidienne est adapté aux besoins des enfants par exemple un enfant ayant déjeuné à la maison n'est pas obligé de le reprendre au centre. Elle dépendra du programme prévisionnel, si une sortie est prévue l'organisation de celle-ci peut changer. Le déroulement est organisé avec les animateurs.

Elles sont mises en place avec les enfants mais aussi avec les animateurs sur les points suivants :

- Ce que l'on a le droit de faire
- *Ce que l'on n'a pas le droit de faire*
- Ce que l'on peut négocier

L'équipe veille à ce que chaque enfant ou jeune accueilli **n'affiche pas d'appartenance** religieuse ou politique qui pourrait constituer une forme de provocation ; elle invite, après discussion, à la discrétion.

Modalités de restauration

Les enfants disposent d'un service à table, avec l'aide de l'équipe d'animation. L'équipe mangeant à table avec les enfants, chaque animateur reste disponible afin d'aider petits et grands. Aucun enfant ne sera forcé à manger cependant il sera incité au moins à goûter. Si l'enfant n'aime pas, l'animateur en restera là. Les menus sont affichés dans les locaux, et disponibles sur demande auprès du directeur. Les allergies alimentaires sont précisées par les parents et nous faisons le nécessaire pour répondre aux diverses contraintes repérées.

6.L'évaluation

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, l'intérêt est pour nous d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs. L'efficacité de chaque action est évaluée et si nécessaire nous formulons des objectifs de développement. La démarche d'évaluation est une démarche constructive qui traduit la dynamique de notre structure.

. Les réunions d'équipes

Le directeur, organise des réunions d'équipes régulières. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe. Le travail de l'équipe y est coordonné, les activités y sont discutées et élaborées. Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe. L'équipe est donc en mesure d'évaluer son action éducative régulièrement le Directeur fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

Toutes les dimensions du fonctionnement de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées (La communication, les inscriptions, les horaires et période d'accueil, les repas, alimentation etc., les locaux, les activités et objectifs éducatifs).

7.La communication

a. La réunion Enfants / Animateurs

Elle est organisée par l'animateur les mercredis au moment du goûter. Son déroulement n'est pas formalisé. L'objectif pour l'animateur est de libérer la parole de tous les enfants. L'équipe accorde une importance toute particulière à ces temps qui permettent de répondre aux besoins et attentes des enfants ainsi que de les rendre acteurs de leurs loisirs. C'est aussi un moment où l'animateur règle des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

C'est aussi un moment où les enfants peuvent proposer des projets, décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies. Mais aussi un moment où les enfants peuvent proposer des projets, décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

b. Les relations

Avec les familles

Nous appuyons notre communication sur :

A la fin de l'année scolaire les documents nécessaires à l'inscription (dossier d'inscription ALSH, cantine...) sont distribués dans les classes. A partir du moment où le dossier d'inscription est rempli il est valable toute l'année et est renouvelé tous les ans avant les vacances d'été.

Il donne accès au périscolaire et l'extrascolaire.

Le projet pédagogique est présenté aux parents lors des inscriptions s'ils le demandent ou accessible sur le site de la commune.

D'une manière générale nous souhaitons associer le plus possible les parents à notre travail. Ceci commence par une prise en considération de ces derniers et une écoute attentive de la part de l'équipe (dans le respect toutefois du cadre du règlement intérieur).

La communication passe aussi par :

- Affichage aux entrées des locaux.
- Informations sur les panneaux d'affichages communaux.
- Informations par le biais du site internet de la commune
- La page Facebook
- Communication par la Mairie de Tautavel

Avec les partenaires et/ou intervenants :

Les partenaires

- *Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- *Les Écoles primaires et maternelles
- *La CAF
- *La MSA
- *Direction Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées Orientales

Les communes Vingrau/Tautavel

Plus ponctuellement, l'ALSH fait appel aux Associations présentes sur les communes pour développer leurs projets.

Le projet pédagogique leur est transmis.

Avec les bénévoles

L'apport de compétence venant de bénévoles constitue une véritable plus-value pour le travail de l'équipe, la vie de l'accueil de loisirs, et plus largement le temps des loisirs de l'enfant. Ainsi, nous favorisons ce type d'intervention avec la participation des associations communales.

8.L'accueil d'enfants en situation de handicap

a. Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap. Le directeur de l'accueil de loisirs, est le référent auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs.